



# Lessive concentrée tous textiles au savon d'Alep Bio- 2 L

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
Date d'émission: 16/12/2015

Version: 2.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Lessive concentrée tous textiles au savon d'Alep Bio - 2 L  
Code du produit : 28070 = SFL 012 627 - TEX 010 119  
Groupe de produits : Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Utilisation de la substance/mélange : lessive liquide - détergent

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**DISTRINAT** avenue Paul Langevin 17183 Périgny  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité et coordinatrice REACH : **Quintard Anne**,  
responsable législation cosmétique mail : [aquintard@leanature.com](mailto:aquintard@leanature.com)  
Tel : 05.46.52.00.77. Fax : 05.46.52.03.36.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

# Lessive concentrée tous textiles au savon d'Alep Bio- 2 L

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., potassium salts	(n° CAS) 68424-23-7	1 - 5	Non classé
LAURYL GLUCOSIDE	(n° CAS) 110615-47-9 (N° REACH) 01-2119489418-23	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38
POTASSIUM COCOATE	(n° CAS) 61789-30-8 (Numéro CE) 263-049-9	1 - 5	Non classé
SODIUM LAURETH SULFATE	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	1 - 5	Xi; R38 Xi; R41
éthanol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5	<1	F; R11
decyl sulfate de sodium	(n° CAS) 142-87-0 (Numéro CE) 205-568-5 (N° REACH) 01-2119970328-30	<1	Xi; R38 Xi; R41 Xn; R22
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	<0.2	F; R11 Xi; R36 R67

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., potassium salts	(n° CAS) 68424-23-7	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
LAURYL GLUCOSIDE	(n° CAS) 110615-47-9 (N° REACH) 01-2119489418-23	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
POTASSIUM COCOATE	(n° CAS) 61789-30-8 (Numéro CE) 263-049-9	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
SODIUM LAURETH SULFATE	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
éthanol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5	<1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
decyl sulfate de sodium	(n° CAS) 142-87-0 (Numéro CE) 205-568-5 (N° REACH) 01-2119970328-30	<1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	<0.2	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
LAURYL GLUCOSIDE	(n° CAS) 110615-47-9 (N° REACH) 01-2119489418-23	(C) Eye Dam. 1, H318 (12 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318 (30 =< C < 100) Skin Irrit. 2, H315
SODIUM LAURETH SULFATE	(n° CAS) 68891-38-3 (Numéro CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	(5 =< C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (10 =< C < 100) Eye Dam. 1, H318 (10 =< C < 100) Skin Irrit. 2, H315
decyl sulfate de sodium	(n° CAS) 142-87-0 (Numéro CE) 205-568-5 (N° REACH) 01-2119970328-30	(1 =< C < 3) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 3) Eye Dam. 1, H318 (C >= 10) Skin Irrit. 2, H315

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Irritation des voies respiratoires. Spasme/oedème du larynx possible.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement).
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.

# Lessive concentrée tous textiles au savon d'Alep Bio- 2 L

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver ... soigneusement après manipulation. se laver les mains soigneusement après utilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

détergent.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

éthanol (64-17-5)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1907 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	Alcool éthylique, 1900 mg/m <sup>3</sup> ; France; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VL: Valeur non réglementaire indicative
France	VME (ppm)	Alcool éthylique, 1000 ppm; France; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VL: Valeur non réglementaire indicative

# Lessive concentrée tous textiles au savon d'Alep Bio- 2 L

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

éthanol (64-17-5)		
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	Alcool éthylique, 9500 mg/m <sup>3</sup> ; France; Valeur courte durée; VL: Valeur non réglementaire indicative
France	VLE (ppm)	Alcool éthylique, 5000 ppm; France; Valeur courte durée; VL: Valeur non réglementaire indicative
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	Ethanol, 260 mg/m <sup>3</sup> ; les Pays-Bas; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	Ethanol, 136 ppm; les Pays-Bas; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	Ethanol, 1900 mg/m <sup>3</sup> ; les Pays-Bas; Valeur courte durée; Valeur limite d'exposition professionnelle publique
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	Ethanol, 992 ppm; les Pays-Bas; Valeur courte durée; Valeur limite d'exposition professionnelle publique
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1920 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1000 ppm
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	500 mg/m <sup>3</sup> Valeur limite moyenne exposition 8 h
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm Valeur limite moyenne exposition 8 h
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	1000 mg/m <sup>3</sup> valeur limite court terme 15 min
UE	IOELV STEL (ppm)	400 ppm valeur limite court terme 15 min

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: jaune clair.
Odeur	: frais. Fruitée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8 - 9
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,03 - 1,04 g/ml
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 150 - 500 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

# Lessive concentrée tous textiles au savon d'Alep Bio- 2 L

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

SODIUM LAURETH SULFATE (68891-38-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
éthanol (64-17-5)	
DL50 orale rat	10740 mg/kg de poids corporel (Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Valeur expérimentale)
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg (Lapin; Étude de littérature)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 8 - 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque des lésions oculaires graves pH: 8 - 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

SODIUM LAURETH SULFATE (68891-38-3)	
CL50 poisson 1	7,1 mg/kg 96 heures
CE50 Daphnie 1	7,4 mg/l 48 heures
CE50 autres organismes aquatiques 1	27,7 mg/l Algues - 72 heures
NOEC (chronique)	0,95 mg/l Algues 72 heures

# Lessive concentrée tous textiles au savon d'Alep Bio- 2 L

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

éthanol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	14200 mg/l (96 h; Pimephales promelas; Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l (48 h; Daphnia magna)
CL50 poissons 2	13000 mg/l 96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 2	10800 mg/l (24 h; Daphnia magna)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	65 mg/l (72 h; Protozoa)
Seuil toxique algues 1	1450 mg/l (192 h; Microcystis aeruginosa; Taux de croissance)
Seuil toxique algues 2	5000 mg/l (168 h; Scenedesmus quadricauda; Taux de croissance)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

28070 - lea nature lessive hypo 2 L	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

SODIUM LAURETH SULFATE (68891-38-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 90 %

éthanol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,8 - 0,967 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,70 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	2,10 g O <sub>2</sub> /g substance

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

28070 - lea nature lessive hypo 2 L	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

éthanol (64-17-5)	
Log Pow	-0,35 (Valeur expérimentale; OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon; 24 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

## 12.4. Mobilité dans le sol

éthanol (64-17-5)	
Tension de surface	0,0245 N/m (20 °C)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

# Lessive concentrée tous textiles au savon d'Alep Bio- 2 L

Fiche de données de sécurité  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

## IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

## ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

## RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

#### 14.6.2. Transport maritime

#### 14.6.3. Transport aérien

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

#### 14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

28070 - lea nature lessive hypo 2 L n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Composition

5-15 % savon (dont savon d'Alep liquide) , < 5% agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, Methylisothiazolinone, Benzisothiazolinone, parfum

Egalement : eau, citrate de potassium, chlorure de sodium, éthanol, aloé véra, dénaturant.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

# Lessive concentrée tous textiles au savon d'Alep Bio- 2 L

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R11	Facilement inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*